tion de l'arrêté contre les processions ; ce sont : MM, Vinchon, Faidherbe, Pennel-Wattinne, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints; Salembier, Dupire, Georges Heyndrickx, docteur Derville, Henri Buisine, Chéron, Fauvarque, Gustave Leclercq, Arsène Sanneville, Roche, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, Cuvelier, Béghin-Bonnave, Descamps, Sandevoix, Orange, Paul Dazin.

Un conseiller s'est prononcé *contre* : M. François Roussel.

Deux ont déclaré s'abstenir : MM. Martel-Delespierre et N. Comerre.

Enfin, neuf étaient absents : MM. Harinkouck, Gustave Legrand, Erneult, Alfred Reboux, Louis Cordonnier, Pierre Catteau, docteur Carrette, Louage, Emile Baas.

M. le maire a répété qu'il prendrait ce vœu en sérieuse considération.

Un rapport très intéressant de M. Pierre Destombes concluait à la création d'un port au Sartel, d'après un projet établi à la suite de conventions intervenues entre l'Etat et la Ville. Ce projet a été adopté et sera mis à exécution dès que l'autorité préfectorale l'aura revêtu de son approbation. La dépense totale s'élèvera à 172,000 francs, somme à laquelle l'Etat contribuera pour une large part. Nous nous étendrons plus longuement dans un prochain numéro sur cette question, qui mérite d'être envisagée à tous ses points de vue.

S'inspirant du véritable esprit d'équité qui a toujours dicté ses délibérations, le conseil a voté, séance tenante, une indemnité de logement de 600 fr. au pasteur suffragant du Temple Evangélique de Roubaix; ce crédit avait été supprimé sous la précédente administration, en même temps que ceux affectés au culte catholique.

Le gymnase municipal est incontestablement trop petit, il ne peut suffire à la population scolaire que l'on y envoie régulièrement; un agrandissement est donc nécessaire. Cette mesure a fait, depuis longtemps, l'objet de la sollicitude de nos édiles, qui avaient décidé que l'on affecterait au gymnase une partie du jardin de l'école de la rue du Moulin. Ce jardin est très vaste et la population scolaire de l'établissement a diminué dans des proportions considérables après la laïcisation, et, par suite, le personnel enseignant est très restreint.

Il est, sans doute, fort agréable pour le directeur de posséder un beau jardin ; mais, en pareille circonstance, l'intérêt privé doit disparaître devant l'intérêt général. C'est ce que croyait tout le monde : c'est ce que ne pense pas l'autorité supérieure, qui s'oppose fortement à la désaffectation projetée, et réussit à contrarier la décision du conseil. Mardi, une discussion sérieuse s'est engagée à ce sujet, et, sur la proposition de M. le docteur Derville, on a renouvelé à l'unanimité le vœu en faveur de l'agrandissement du gymnase, dont l'urgence se fait de plus en plus sentir.

Un scrutin a eu lieu pour la nomination des commissaires-répartiteurs des contributions directes pour la formation des rôles de 1886. Ont été nommés :

Canton-Est. — Résidants : MM. Martel-Delespierre, 27 voix; Ferret-Duthoit, 27 v.; Julien Cheval, 27 v.

Non résidants : MM. Prouvost-Delescluse, 27 voix; Auguste Tiers, 27 v.

Suppléants résidants : MM. Auguste Leloire, 26 voix; Louis Toulemonde, 27 v.; Cyrille Caquant, 26 v.

Suppléants non résidants : MM. Achille Delos, 27 voix; Descat-Grenier, 27 v.

Résidants : MM. Narcisse Comerre, 27 voix: Delecourt-Tiers, 27 v.; Alfred Bonte, 27 v.

Non résidants : MM. Henri Jeu, 27 voix; Louis Delcroix, 27 v.

Suppléants résidants : MM. Clotaire Pennel, 27 voix; Pierre Orange, 27 v.; Pollet-Desquiens, 27 v.

Suppléants non résidants : MM. Joseph Quint, 26 voix; Tettelin-Carré, 27 v.

Canton-ouest. — Résidants : MM. Bonami Picavet, 27 voix; J.-B. Ducatteau, 27 v. ; François Roussel, 27 v.

Non résidants: MM. Alfred Traffaut, 27 v.; Guillaume Lefebvre, 27 v.

Suppléants résidants : MM. Pierre Meurisse, 27 v.; Charles Roussel, 27 v.; Dhalluin-Dillies, 26 v.

Suppléants non résidants : MM. Béghin-Bonave, 27 v.; Meurisse Leplat, 27 v.;

Résidants : MM. Charles Dhalluin, 27 v.; Louis Frère, 27 v.; Lerouge-Bocquet, 27 v.

Non résidants : MM. Lepers-Caplette, à Croix, 27 v.; Charles Agache, à Wattrelos, 27 v.

Suppléants résidants : MM. Hippolyte Roche, 27 v.; Carlos Spel, 27 v.; Louis Delahaye, 27 v.

Suppléants non-résidants: MM. Mulliez-Deplasse, à Wattrelos, 27 v.; Jules Lepers, à Croix, 27 v.

MM. Briet et Lacquement ont obtenu chacun une voix.

Nous avons mentionné récemment les longs et honorables états de service de M. Louis Crombé, secrétaire du Bureau de bienfaisance depuis le 3 mars 1832, c'est à-dire depuis plus de cinquante-trois ans. M. le docteur Derville les avait signalés, au conseil, à la séance du 27 mars : M. Henri Buisine a répondu, mardi, au désir de tous, en demandant à ses collègues de donner une marque honorifique d'estime et de reconnaissance à M. Louis Crombé. Tous s'y sont associés en votant une médaille d'or, que l'administration remettra à notre respectable concitoyen, en y joignant un extrait de la délibération du 5 mai. On ne peut qu'applaudir à une distinction aussi bien méritée par celui qui en est l'objet.

La fin de la séance a été consacrée à un grand nombre de vœux émis par MM. Paul Watine et Buisine, au sujet de questions diverses, et sur lesquelles nous reviendrons, d'une façon détaillée, car toutes ont de l'intérêt.

La deuxième séance de la session de mai aura lieu dans une quinzaine de jours.

La catastrophe du 22 avril. — Le syndicat des forains du département de la Seine, a fait, à M. le maire de Roubaix, un nouvel envoi de 150 francs, pour les sinistrés du boulevard Gambetta.

Le propriétaire de la *Brasserie Becker*, de Lille, a fait remettre aux victimes de l'incendie de Roubaix, 75 francs, produit de la vente de sa bière, le vendredi 1er mai.

A Caen, M. Huisman, oncle de l'un de nos concitoyens, M. Elkan, photographe, a organisé une collecte parmi les forains de cette ville, et recueilli une somme de 333 fr. 05, qui ont été adressés à la Mairie de Roubaix.

Enfin, le *Cirque Rancy*, l'un des plus renommés de la France, a envoyé, de Caen, 1,000 francs pour les incendiés de Roubaix. Voici le détail de cette belle souscription :

M. Rancy, 500 fr. — Mme Rancy, 150. — Mlle Sabine Rancy, 50 — MM. Alphonse Rancy, 100. — Napoléon Rancy, 20. — Justin Rancy, 20. — Huchot, 5. — Les frères Hanlon-Volta, 20. — MM. Percks, 5. — Falmer, 5. — Mlle Olive, petite-fille de Mme Rancy, 15. — M. Cruau, 5 fr.—Mme veuve Gautier, 5. —Mme veuve Bugny, 5. — MM. Dubouchet, 5. — Alfano, 5. — Pacha, 5. — Karl, 5. — William Martini, 5. — Lerck, 5. — Francklin, 5. — Thomasso, 5. — Ventura, 3. —Lagrange, 5. — Kaiser, 5. — Georges Peroks, 5. — Martini père, 5. — Mlle Julie Borel, 2.— Dames du corps de ballet, 13.— Orchestre, 7.50.—Garçons d'écurie, 9.50.—Total : 1,00 fr.

Le total des sommes recueillies, jusqu'à ce jour, s'élève à 12,585 fr. 52 c., dont la plus grande partie a été distribuée, par les soins de l'administration municipale.

Une fausse alerte. — Vendredi, vers midi, le tocsin s'est fait entendre de nouveau, à Roubaix : déjà bon nombre de gens se demandaient si la lugubre série des sinistres que nous venons de traverser, n'était pas encore terminée. C'était, heureusement, une fausse alerte, et la cloche de Saint-Martin s'est bientôt tu. Il ne s'agissait, en effet, que d'un de ces accidents si fréquents dans les établissements industriels, et on ne peut même pas l'appeler un commencement d'incendie, tant il avait un caractère insignifiant. Le feu avait pris à un métier de l'usine Allart-Rousseau, Grande-Rue. Les ouvriers l'ont éteint immédiatement.

Jeudi matin, le bruit s'est répandu en ville qu'un accident assez grave venait de se produire dans la rue de Tourcoing : renseignements pris, le fait nous a paru tellement dénué d'importance que nous n'avons même cru utile de le relater.

Accident. — Le nommé Napoléon Crépel, 29 ans, domestique chez M. Alfred Motte, a été renversé par des chevaux qu'il conduisait ; il ne s'est heureusement fait aucun mal dans sa chute.

Arrestation. — La police a arrêté, mardi soir, un ouvrier teinturier, Philippe Dautez, demeurant rue de la Balance, qui, pris de boisson, se livrait à un tapage infernal dans la rue de Condé, et a dit à l'agent, pendant qu'on le conduisait au violon, qu'il était expulsé de France. Dautez a dû, le lendemain, faire d'amères réflexions sur le pouvoir, qu'a l'ivresse de trop délier les langues.

Vol. — La nuit dernière, les époux Leclercq, demeurant rue Archimède, étaient réveillés en sursaut par les aboiements désespérés de leur chien, qui couche dans la cour. La femme s'empressa d'ouvrir sa fenêtre pour se rendre compte de ce qui se passait, mais elle ne vit rien de suspect et se remit au lit. Ce ne fut qu'à leur lever que les époux Leclercq constatèrent qu'on avait visité leur poulailler et enlevé un coq et cinq poules. Ils ont porté plainte à la police.

Sous une voiture. — L'avant-dernière nuit, deux agents de patrouille ont trouvé, couché sous une voiture, boulevard Gambetta, un jeune garçon de 12 ans, Joseph Laflotte, qui a déclaré être sans domicile. Ce précoce vagabond vient de St-Quentin, où habitent ses parents, qu'il a quittés pour un motif inconnu. Laflotte a été amené au poste.

A qui le paon ? — Une trouvaille peu ordinaire à Roubaix, c'est celle qui a été faite par un habitant du fort Desprez. M. Decottignies. Ce dernier a trouvé un magnifique paon à plumage éclatant et dont il n'a pu découvrir le propriétaire. Il garde chez lui l'oiseau en attendant qu'on vienne le réclamer.

Concours colombophile. — *Fédération colombophile roubaisienne.* — Voici les résultats du concours de LONGUEAU du 3 mai 1885, donné à la société ls « Pigeon-d'Or, » établie chez M. E. Vanbender, à *la Nouvelle-Hollande*, rue des Longues-Haies, 771. Pigeons lâchés par M. L. Leman, à 7 heures, temps nuageux, vent sud-ouest.

1er prix, MM. Delvoy, 9 h. 2 1|2. — 2e, Désaut, 9 h. 3. — 3e, Roty, 9 h. 3 1|4, PP. — 4e, J. Bernard, 9 h. 3 1|4. — 5e, V. Corbusier, 9 h. 4 1|4, P. — 6e, Papegay, 9 h. 5, P. — 7e, H. Tassart, 9 h. 5. — 8e, Dupuis, 9 h. 5 1|4, PP. — 9e, P. Bultyzat, 9 h. 6 3|4, P. — 10e, Blaumart, 9 h. 6 3|4, P. — 11e, C. Lecomte, 9 h. 7, P.

12e, MM. Dubus, 9 h. 7 1|2. — 13e, J. Debuy, 9 h. 8, PP. — 14e, Delescluse, 9 h. 8.—15e, Drowart, 9 h. 8 1|2. — 16e, Verbesse, 9 h. 8 1|2, P. — 17e, Ladama, 9 h. 8 3|4, P. — 18e, V. Corbusier, 9 h. 8 3|4, PP — 19e, E. Baas, 9 h. 9 1|2, P. — 20e, V. Corbusier, 9 h. 9 3|4, P. — 21e, Roty, 9 h. 9 3|4. — 22e, V. Sit, 9 h. 9 3|4, P.— 23e. id., 9 h. 9 3|4, P.— 24e, H. Tassart, 9 h. 9 3|4, PP. 25e prix, MM. A. Loucheur, 9 h. 10, PPP — 26e, Nys, 9 h. 10. — 27e, L. Lepers, 9 h. 10, P. — 28e, L. Caucheteux, 9 h. 10 1|4, PP. — 29e, G. Desrousseaux, 9 h. 10 1|4. — 30e, P. Sit, 9 h. 10 1|2, P. — 31e, A. Duret, 9 h. 10 1|2, PPP. — 32e, A. Duret, 9 h. 10 1|2, PP. — 33e, Desaut, 9 h. 11, P. — 34e, Thieffry, 9 h. 11, P.—35e, Dambrin, 9 h. 11, P. — 36e, Deckenopp, 9 h. 11 1|4. — 37e, D Halluin-Varrasse, 9 h. 12, PP. — 38e, Prouvost, 9 h. 12, PP. — 39e, Burlin, 9 h. 12 1|2.— 40e, H. Clément, 9 h. 13, PP.

41e, MM. Dechuter, 9 h. 13, PP. — 42e, Dhalluin-Varrasse, 9 h. 13, PP. — 43e, Désobry, 9 h. 13 1|4, P. — 44e, Renard, 9 h. 13 1|4, P. — 45e, Terlynck, 9 h. 13 1|4, PP. — 46e, Désobry, 9 h. 13 1|4, P. — 47e, V. Corbusier, 9 h. 13 3|4, P. — 48e, L. Lepers, 9 h. 14, P. — 49e, Carpentier, 9 h. 14 1|2, P. — 50e, C. Verdonck, 9 h 14 1|2, P. — 51e, H Leclercq, 9 h. 14 3|4, P. — 52e, R. Verplanck, 9 h. 14 3|4 — 53e, A. Loucheur, 9 h. 15, PP. — 54e, Caby, 9 h. 15, P. — 55e, Vandeveldé, 9 h. 15 — 56e, Caupeus, 9 h. 15. — 57e, Duyre, 9 h. 15, P. — 58, V. Corbusier, 9 h. 15 1|4, PP.

59e, MM. Droulet, 9 h. 15 1|4 — 60e, A. Vanesse, 9 h. 15 1|4, PPP. — 61e, T. Terlynck, 9 h. 15 1|4, PP. — 62e, Morjean, 9 h. 15 1|2, P. — 63e, Thormann, 9 h. 15 1|2. — 64e, Mullier, 9 h. 1|2, PP. — 65e, A. Debuine, 9 h. 16, PP. — 66e, D'Halluin-Varrasse, 9 h. 16, PP. — 67e, L. Caucheteux, 9 h. 16 1|4, PPP. — 68e, J. Bernard, 9 h 16 1|4. — 69e, Vlaminck, 9 h. 16 1|2, PP. — 70e, Vangouthem, 9 h. 16 1|2, P. — 71e, Lefebvre, 9 h. 16 1|2, P. — 72e, Briet, 9 h. 16 1|2, P. — 73e, H. Catel, 9 h. 16 1|2, P. — 74e, Viéman, 9 h. 10 1|2, P. — 75e, Gruard, 9 h. 16 1|2, P. — 76e, Lorthiois, 9 h. 16 1|2, P —77e, F. Lepers, 9 h. 16 3|4. —78e, Roty, 9 h. 16 3|4.

Dimanche 10 mai, concours sur Clermont, à la société, « l'Aigle, » établie chez M. Pierre Tilleul, angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin; 100 fr. prix d'honneur.

La Société Saint Luc, établie chez M. E. Catteau, à l'Epeule, rappelle aux amateurs qu'elle fera tous les mercredis, des essais sur Achiet ou Albert, 15 cent. par pigeon

---

Leers. — Un grand carrousel au profit des pauvres est organisé dans cette commune pour le dimanche 26 juillet.

Pour sauver un homme qui se noie en mer, il suffit parfois d'un simple cordage lancé avec adresse : de même pour sauver un homme d'une maladie grave et même de la mort, il suffit parfois de trouver le remède qui convient à son mal. De toutes les maladies qui nous affligent, les maladies de l'estomac et des intestins sont certainement les plus répandues et aucun remède n'a eu, contre ces maladies-là, autant de succès que les Pilules Suisses. En voici un nouveau : « Le 9 janvier 1885.— Depuis onze ans, je souffrais de l'estomac et de points de côté; de là manque d'appétit. Vos Pilules Suisses m'ont rendu l'appétit ; les douleurs disparaissent, je suis en pleine guérison. Veuillez m'envoyer encore quatre boîtes à 1 fr. 50, car je ne veux pas en être dépourvu, et mes amis m'en demandent. Faites de cette lettre ce que bon vous semblera.

» DUHEM (Antoine),
à Beuvy-lez Orchies (Nord). »

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris. 20805

Boulogne-sur-Mer

Ouverture prochaine de la saison balnéaire

Le magnifique établissement des bains, sous l'intelligente direction de M. HIRSCHLER, va réouvrir ses portes le 14 mai prochain, et offrir à nos touristes de chaque année, les mille et un plaisirs dont il les abreuve.

La baguette magique de ce précieux fermier qui, l'année précédente, a fait du casino de Boulogne la station balnéaire la plus ravissante que l'on puisse rêver, va encore, par ses enchantements multiples, faire affluer, dans cette coquette ville d'eau, les élégants, les pschuteux comme on dit, en un mot, le tout Paris des premières.

Nous avons tout lieu de croire que, cette année, le casino de Boulogne primera ceux des autres villes d'eau, tant par la variation de ses plaisirs multiples, que par le nombre de ses élégants visiteurs.

AUG. DEMEURÉ,
Correspondant spécial.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 7 mai, la Chambre a adopté le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le président de la République à ratifier le traité conclu à Hué le 6 juin 1884, entre la République française et le royaume d'Annam.

NORD. — Ont voté pour : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, Pierre Legrand, Masure, A. Scrépel. — Contre : MM. Brame, Plichon. — N'ont pas pris part au vote : MM. Bergeret, Giard, Jonglez, Trystram.— Absents par congé : MM. Outters, des Rotours.

PAS-DE-CALAIS. — Pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Graux, Florent-Lefebvre, Ribot. — N'ont pas pris part au vote : MM. Lefebvre du Prey, Levert.

2e La Chambre a rejeté l'amendement de M. Silhol aux propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs (délégués mineurs).

Cet amendement demandait d'exiger 30 ans d'âge pour l'éligibilité, et excluant les anciens mineurs

NORD. — Pour : MM. Bergeret, Brame, Desmoutiers, Giroud, Jonglez, Plichon. — Contre : MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Guillemin, Maxime Lecomte, Masure, A. Scrépel, Trystram. — N'a pas pris part au vote : M. P. Legrand.— Absents par congé : MM. Outters, des Rotours.

PAS-DE-CALAIS. — Pour : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Fanien, Graux, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot. — Contre : MM. Desprez, Florent-Lefebvre.

TOURCOING
UN GRAND INCENDIE
TROIS ENFANTS BRULÉS VIFS

Les sinistres se succèdent, dans notre région; après Roubaix et Wavrin, Tourcoing. Celui-ci est plus terrible, car il a, malheureusement, fait trois victimes.

Hier soir, jeudi, à 8 heures et demie, le feu s'est déclaré dans l'atelier de M. Meyer, mannelier, sur la Grand'Place. La paille et l'osier que renfermait cette pièce offraient un aliment facile à l'incendie, qui s'est développé avec une rapidité effrayante.

La servante de M. Meyer sortit, éperdue, en criant : Au secours ! au feu ! Les voisins et les personnes qui se trouvaient dans les cafés bordant la Grand'Place, sont accourus. Une épaisse fumée s'échappait du toit de la maison de M. Meyer.

Pendant qu'on cherchait des échelles, le feu poursuivait son œuvre, et le deuxième étage devenait en un instant la proie des flammes, qui sortaient par les fenêtres.

A cet étage, couchaient trois enfants : deux petits garçons, Arthur, âgé de huit ans ; Alphonse, âgé de six ans, et une petite fille, Jeanne, âgée de quatre ans. Le jeune Arthur était atteint d'une paralysie de la jambe droite: il se servait de béquilles pour marcher.

M. Meyer, sa femme et cinq de leurs enfants s'étaient sauvés, à la première alarme, et, dans leur précipitation, avaient cru que leurs trois autres enfants avaient pu suivre cet exemple ; mais ils s'aperçurent bientôt du contraire, et leur épouvante fut indescriptible.

M. le commissaire Chamberlin et M. Lehoucq, adjoint, pénétrèrent dans la maison et parvinrent au pied de l'escalier conduisant au deuxième étage : mais, à moitié asphyxiés par la fumée, ces courageux citoyens durent se retirer; le plafond, d'ailleurs, commençait à s'effondrer.

Les pompiers arrivèrent sur le champ. Par une fatale coïncidence, la pompe à vapeur était en réparation, et on dut se résigner à ne faire fonctionner que des pompes à bras. Le feu ne tarda pas à entamer la maison voisine, occupée par Mme Broux, mercière, qui put cependant déménager une partie des marchandises que contenait son magasin.

Grâce à des efforts surhumains, on parvint, vers dix heures, à préserver l'habitation de M. Lefebvre, coiffeur, contiguë à celle de Mme Broux. Mais cette maison a été fort endommagée par l'eau, dont on a inondé le rez-de-chaussée et le sous-sol, où il y avait beaucoup de marchandises, qui ont été fortement avariées.

Tout le monde est unanime à louer le courage et le dévouement des pompiers, qui se sont rendus maîtres du feu, malgré des difficultés de toutes sortes.

Nous devons avouer que la foule énorme qui se pressait sur la Grand'Place, ne prêtait plus aucune attention à l'incendie, dès que la disparition des enfants Meyer eut été constatée : à neuf heures, cette lugubre nouvelle commença à être connue en ville : personne ne voulait d'abord y ajouter foi, mais il fallut se rendre à l'évidence.

Sur le lieu du sinistre des scènes navrantes se passaient. Les parents, désespérés, appelaient leurs enfants avec des cris lamentables ; M. Meyer tenta même de se jeter au milieu des flammes. En vain lui représentait-on qu'ils pouvaient s'être sauvés et perdus ensuite dans la foule ; le malheureux père ne voulait rien entendre.

A onze heures et demie, les pompiers essayèrent de pénétrer à l'étage supérieur de la maison de M. Meyer, afin de connaître le sort des enfants disparus. Tout le monde attendait avec anxiété le résultat des recherches. Mais ce ne fut que le lendemain matin, à sept heures, que l'on acquit la conviction que les trois pauvres petits avaient été brûlés vifs. M. le commissaire Chamberlin retrouva leurs corps sous les décombres : les cadavres des deux garçons étaient carbonisés, et, détail horrible, une des jambes de l'aîné, détachée du tronc, pendait à une solive du plancher du deuxième étage. La petite fille, chose curieuse, n'avait presque pas été atteinte par les flammes; elle était morte asphyxiée.

M. et Mme Meyer sont fous de douleur : la pauvre mère est alitée et ne cesse de pleurer. Le père ne peut prononcer une seule parole. L'émotion est énorme à Tourcoing, et chacun prend sa part de l'épouvantable malheur qui vient de frapper cette famille.

On ignore la cause de l'incendie. Les dégâts sont assez importants, et s'élèvent, approximativement, à 50 ou 60.000 fr. La violence du feu était telle qu'on l'apercevait distinctement de la Croix-Rouge.

En terminant, rappelons un fait, dont le rapprochement avec le sinistre de jeudi soir ne manquera pas de frapper nos lecteurs. Le dernier incendie qui est arrivé sur la Grand'Place remonte à trente ans; il consuma la maison de M. Duhem, tailleur Or, ce soir-là, une servante, qui couchait dans une chambre située au 3e étage, fut aussi surprise par les flammes et brûlée vive.

Agression nocturne. — Dimanche soir, vers 11 heures et demie, M. et Mme X... regagnaient leur domicile, quand, dans la rue Ste-Germaine, Mme X..., apercevant un homme couché au milieu du pavé, invita son mari à le ramasser pour éviter un accident. M. X... s'approcha de l'individu pour le relever, mais celui-ci se lança sur M. et Mme X... et les roua de coups. Au même moment, trois complices, cachés derrière une haie, vinrent se joindre à l'agresseur et dépouillèrent M. X... de son porte-monnaie, puis il prirent la fuite.

M. et Mme X... ont reçu de nombreuses blessures.

La police vient d'arrêter le principal auteur de cette agression : c'est un certain Camille Vervake, âgé de 20 ans, débouteur.

Dans son audience du 7 mai, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

3, passage sur un terrain ensemencé; 1, défaut de conduite de voiture; 1, divagation de chien sur la voie publique; 4 défaut d'inscription de logeur; 1, abandon de voiture; 45, pour infraction à la police des cabarets; 2, mauvais traitements envers un animal domestique; 14, violences légères; 2, jets de corps durs; 4, tapage injurieux et violences légères; 3, tapage nocturne; 6, ivresse manifeste et tapage nocturne.

LILLE

La laïcisation des dispensaires. — Les votes du conseil municipal continuent à produire leur effet. Voici une nouvelle lettre qui vient d'être adressée à M. le Maire de Lille :

« Lille, le 7 mai 1885.

» A Monsieur le Maire de Lille, président du Bureau de bienfaisance,

» Dans diverses séances du conseil municipal de Lille, la question de la laïcisation des dispensaires du Bureau de bienfaisance a été discutée, et, s'il faut ajouter foi à des bruits qui paraissent malheureusement fondés, le dispensaire du quartier des Moulins serait au nombre de ceux que devrait atteindre cette mesure.

» Sous l'empire d'une légitime inquiétude, nous venons vous rappeler, Monsieur le Maire, que, suivant acte authentique du 17 novembre 1877, approuvé par l'autorité compétente, Mmes veuve Wallaert-Crépy, Scrive-Wallaert et veuve Wallaert-Brame ont fait la donation au Bureau de bienfaisance de Lille, qui l'a acceptée, d'une maison sise rue de Thumesnil, à la condition :

» Que l'immeuble ne pourrait jamais être affecté qu'au service d'œuvres de bienfaisance ou s'y rattachant, créées plus particulièrement pour le secteur des Moulins, et placées sous la direction d'une communauté religieuse appartenant au culte catholique romain. »

» Cette maison étant entrée dans le dispensaire du quartier des Moulins, dirigé par les sœurs de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, la condition imposée est depuis longtemps remplie.

» Elle cesserait, au contraire, de l'être, Monsieur le Maire, si les sœurs se trouvaient expulsées du dispensaire des Moulins, et nous devons vous avertir que, dans ce cas, nous, donatrices survivantes et ayants cause de Mme Wallaert-Crépy, décédée en 1882, nous nous verrions, à notre vif regret, dans l'obligation de poursuivre la résolution du contrat, en vertu de la clause suivante :

» Il a été entendu audit acte que l'inexécution de cette condition (celle rappelée ci-dessus) entraînerait de plein droit la révocation de la donation et le retour immédiat de la propriété donnée dans les mains des donateurs. »

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

» Signé : L. WALLAERT, épouse SCRIVE;
SCRIVE-WALLAERT et Mme WALLAERT, née BRAME. »

Les sœurs de Wazemmes. — Le grand scandale clérical dont le *Progrès du Nord* avait fait un si dramatique récit, n'a jamais existé que dans l'imagination de son rédacteur. La police, qui s'émeut toujours des dénonciations du *Progrès*, a fait une enquête.

L'école *municipale* de Wazemmes, tenue par les sœurs, n'a pas de sombre cachot, ou, s'il en existe, le commissaire de police ne l'a pas trouvé, et la commission des écoles ne l'a jamais vu. L'enquête minutieuse a démontré que l'enfant, n'ayant pas su son catéchisme, a été envoyée dans une salle bien aérée, bien éclairée, occupée par les adultes qui devaient lui faire apprendre sa leçon. Voilà le sombre cachot qui a aveuglé ce jeune enfant.

Notre confrère du *Progrès* avait dit qu'il attendait les résultats de l'enquête et qu'il serait heureux de connaître l'exacte vérité. Il la connaît maintenant. Aura-t-il la bonne foi de la publier ?

La catastrophe de l'ascenseur. — Le 1er juin, il y aura un an que la terrible catastrophe de l'ascenseur a si vivement émotionné la population lilloise, et l'enquête n'est pas terminée. Tous les jours, nous sommes questionnés sur les résultats de cette enquête et sur la date du procès.

Il serait temps de terminer cette affaire.

Courses de Lille. — Le prix d'entrée, pour la première journée, c'est-à-dire jeudi prochain, 14 mai, est fixé comme suit :

Pesage : Hommes, 20 francs; dames, 10 fr.; voitures à 2 chevaux et 6 personnes, 10 fr.; voitures à un cheval et 4 personnes, 5 fr. ; tribunes, 5 fr.; cavaliers, 5 fr.; piétons, 1 fr.

On peut se procurer des billets à l'avance au siège de la Société, rue Nationale, 111.

Toujours pour le Tonkin. — Vingt soldats du 43e de ligne viennent d'être désignés pour rejoindre la division de réserve du Tonkin, qui se forme au Pas-des-Lanciers.

Ces hommes ont été entièrement équipés et attendent un ordre ministériel, pour se mettre en route.

Le concours de la Société industrielle du Nord de la France. — La Société industrielle du Nord de la France vient de publier le programme des questions proposées pour le concours de 1885.

Les questions proposées sont au nombre de 112, dont :

24 par le comité du génie civil, des arts mécaniques et de la construction ;

22 par le comité de la filature du tissage;

43 par le comité des arts chimiques et agronomiques;

23 par le comité du commerce, de la banque et de l'utilité publique.

En outre de ces sujets d'étude, la Société décernera divers prix ou médailles spécifiés, à savoir :

Deux prix de 1,000 francs aux auteurs dont les travaux auront contribué à développer ou à perfectionner, d'une façon réelle, les industries de la région;

Cinq médailles de 500 francs (fondation Kuhlmann), pour les progrès les plus signalés dans la région, sur les industries chimiques et agronomiques;

Un prix de 500 francs à l'auteur de tout travail de chimie pure ou appliquée, dont les conséquences, au point de vue pratique, seront jugées d'une importance suffisante ;

Une somme de 500 francs est mise par M. Danel à la disposition du conseil d'administration pour être donnée, par lui, à l'œuvre qu'il en reconnaîtra digne ;

Un prix de 500 francs offert par M. Roussel auquel la Société joindra une médaille, sera décerné à l'auteur d'un projet complètement étudié, de fabrication de l'alizarine artificielle dans le Nord de la France;

Une somme de 600 francs, offerte par les membres du conseil d'administration, sera affectée à des prix pour les concours en anglais et en allemand

Ces prix seront décernés aux élèves et employés de la région, qui auront fait preuve de connaissances pratiques dans l'une ou l'autre de ces deux langues;

Des certificats aux personnes qui suivent les cours de filature et de tissage, fondés par la Ville;

Des médailles à deux employés comptables pouvant justifier de longs services chez un des membres de la Société industrielle, habitant la région du Nord.

La Société se réserve également de récompenser tout progrès industriel réalisé dans la région du Nord et non compris dans son programme.

La distribution solennelle des prix et récompenses aura lieu en janvier 1886.

On peut se procurer le programme détaillé, au secrétariat de la Société, rue des Jardins, 29.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 7 mai 1885.

Monsieur Reboux,

Certains bruits malveillants ayant couru en ville sur le compte de Monsieur Bostal, convoyeur de l'association *Union et Progrès*, établie chez M. César Béhague, rue d'Alma, 244, au sujet du lâcher sur Albert, je viens prouver personnellement qu'ayant assisté au lâcher, celui-ci s'est effectué sous les meilleures conditions possibles, et je déclare faux les bruits dont on m'a fait le créateur.

J'espère qu'avec cette rectification de ma part, les bruits qui ont circulé en ville, seront reconnus comme erronés.

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

Frédéric DHONDT,
convoyeur de la société colombophile le *Pigeon Noir*, établie chez M. J.-B. Desrousseaux (*A l'Ours*).

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 7 mai 1885

Présidence de M. PARENTY

La salle du tribunal correctionnel présente l'aspect des grands jours. Les bancs sont entièrement garnis, on se masse dans les couloirs ; la presse est au grand complet.

Le tribunal entend quelques affaires sans grand intérêt, dont les condamnations varient de un mois à quinze jours de prison, et en appelle l'affaire Florent Bonduel.

On sait que le parquet avait pris l'initiative des poursuites.

M. Florent Bonduel est prévenu de menaces de mort par lettre et sous condition (article 305 du Code pénal) envers M. Ducoulombier, gérant du journal LE LILLOIS.

M. Bonduel se présente assisté de Me Baggio ; Me Boyer-Chamard donne lecture des conclusions de la partie civile, réclamant 1 fr de dommages-intérêts.

M Gasser, commissaire central, vient déclarer que M. Ducoulombier est venu dans son cabinet, le 16 février, porteur plainte contre M. Bonduel, qui lui avait envoyé une lettre de menaces de mort. Il a fait une enquête, d'où il résulte que M. Bonduel se reconnaît l'auteur de la lettre, mais qu'il déclare n'avoir jamais eu l'intention d'exécuter ses menaces.

M. Ducoulombier, deuxième témoin, a reçu, le 15 février, la lettre suivante :

« Puisqu'on ne peut rencontrer les rédacteurs du journal « le Lillois, » attendu qu'ils ne signent pas, j'informe l'imprimeur-gérant de cette feuille qu'à partir de ce jour, s'il lui prend encore fantaisie d'insérer un mot quelconque pouvant nuire à ma considération et à mes affaires, je lui brûlerai la cervelle.

» J'ajoute, pour sa gouverne, que j'ai su faire mon devoir devant l'ennemi et que je mets toujours à exécution les promesses que je fais.

» F. BONDUEL,
» Ex-officier des mobiles du Nord, nommé par le général Faidherbe, sur le champ de bataille de St-Quentin. »

Il a déposé une plainte au commissariat central le lundi 16 février,

Il affirme n'avoir jamais reçu la visite de M. Florent Bonduel.

Sur la demande du président, M. Bonduel confirme le fait et avoue qu'il a eu tort Il déclare que, rentrant de Calais, il trouva toute sa famille en pleurs. C'était, paraît-il, le n° 11 du « Lillois » et sa gravure humoristique qui avait causé ces pleurs, M. Florent Bonduel, sans réflexion, écrivit alors à M Ducoulombier la lettre que nous venons de citer. Il en regrette, aujourd'hui, l'envoi.

Me Boyer-Chamard prend alors la parole : « Ce n'est point l'appât du gain qui nous fait agir, comme l'indique la somme de un franc que nous réclamons comme dommages-intérêts. Nous voulons seulement notre droit d'attaques non diffamatoires contre les hommes politiques. L'affaire, par elle-même, n'a pas d'importance. Il n'y a eu aucune voie de fait ; l'effet a été purement moral, parce qu'aux premiers jours, M. Ducoulombier a cru aux menaces de mort d'un homme qui doit être sérieux.

» M. Florent Bonduel n'est pas excusable d'avoir écrit cette lettre Qu'il fût vexé de voir son prestige entamé par les critiques du « Lillois », nous le concédons, mais quand on a demandé la liberté de la presse, il faut savoir en supporter les conséquences. Il ne faut pas appeler « licence » chez ses adversaires, ce qu'on appelle « liberté » chez ses amis. »

Me Boyer lit plusieurs passages des articles où M. Bonduel est pris à part et qui n'ont rien de diffamant. « M. Bonduel, ajoute-t-il, est un homme public très remuant, aimant le panache, recherchant avec trop d'ardeur la popularité Il ne se contente pas de son titre de conseiller municipal de Lille, il veut être quelque chose dans les écoles : un beau jour, il fait faire des belles petites cartes de Paris colorisées, dont le verso contient l'énoncé de la population du département de la Seine, des noms de grands hommes, etc., avec la signature F. Bonduel, placée au coin droit. Il passe l'inspection des écoles des communes de Comines, Quesnoy et autres, et, en petit souverain, distribue ces cartes comme bons points aux élèves dont l'instruction civique et élémentaire lui paraît satisfaisante. »

Me Boyer montre une de ces cartes au tribunal, et termine sa plaidoirie par ces mots : « M. Florent Bonduel n'ayant pas exécuté sa menace, et aucune blessure n'étant survenue, une condamnation à un franc d'amende suffira pour réparer le dommage moral. »

Après quelques mots du ministère public, Me Baggio se lève et, après un exorde pompeux et l'éloge du grand ministre Pierre Legrand, qui devait apporter à M. Bonduel l'appui de sa puissante éloquence, et qu'il remplacera si modestement, déclare que l'homme politique doit savoir tout entendre et ne point se préoccuper des critiques plus ou moins acerbes, quand elles ne portent pas atteinte aux intérêts.

Me Baggio discute au point de vue juridique. Il ne faut pas s'arrêter aux expressions, mais rechercher l'intention criminelle

Il paraîtrait, d'après son avocat, que M. Florent Bonduel a l'habitude des hyperboles et des fig